
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 juin 2017 à 19 h 30
Salle Pierre-Paiement au 13, rue Chauret, Sainte-Geneviève**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand Marinacci, Maire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Côté, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Éric Dugas, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Christian Larocque, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Jean-Dominic Lévesque-René, Conseiller d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA17 28 0136

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 5 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 31

- Monsieur Jean-Guy Charbonneau
 - Collecte des encombrants

- Monsieur Richard Sabourin
 - Respect du décorum pendant les séances du conseil d'arrondissement

- Madame Fatima
 - Plan de l'arrondissement suite aux inondations causées par le refoulement des égouts
- Madame Roseline Veilleux
 - Collecte des matières recyclables et collecte des déchets domestiques
 - Circulation routière sur Gouin entre les rues Aumais et St-Pierre
- Monsieur Pierre Chamberland
 - Refoulement d'égouts
 - Obtention de l'aide provenant de la Sécurité civile
- Monsieur Boileau
 - Récurrence des refoulements d'égouts
- Monsieur Francis
 - Plan d'urgence à l'arrondissement
- Madame Geneviève Delisle
 - Remerciements pour l'aide reçue pendant les inondations
- Monsieur Scott
 - Remerciements pour l'aide reçue pendant les inondations
- Monsieur Pierre Chamberland
 - Alerte de la Sécurité civile concernant les inondations
- Monsieur Ross Mclane
 - Communications de l'arrondissement concernant les inondations

Fin : 20 h 15

10 - Période de questions des membres du conseil

M. Dugas demande l'échéancier des travaux concernant la décontamination du bâtiment situé au 13, rue Chauret.

M. Dugas demande, relativement à la cause de D'Onofrio c. Poitras, la position de l'arrondissement concernant la demande d'appel.

M. Dugas demande une modification à la résolution CA17 28 0122 pour indiquer qu'il se retirait de la décision.

CA17 28 0137

Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

1. D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 1er mai 2017 en apportant une modification à la résolution CA17 28 0122;
2. D'adopter le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du lundi 1er mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1172714003

Le maire M. Marinacci fait une déclaration. Il remercie les divers paliers de gouvernements ainsi que plusieurs intervenants, tels que des organismes, des employés de certaines villes liées ainsi que les employés de l'arrondissement qui ont prêté main forte lors des inondations.

Le conseiller Stéphane Côté remercie également plusieurs intervenants et des employés de la ville de Mont-Royal.

CA17 28 0138

Adoption des procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 15 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1172714005

CA17 28 0139

Autoriser une dépense de 15 189.45 \$, toutes taxes incluses et augmenter la valeur du contrat de 101 263.02\$ à 116 452.47\$ à "JNA Leblanc électrique inc." pour le contrat de mise aux normes de la salle électrique au chalet du parc Robert-Sauvé dans l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève, pour un montant maximal de \$, t.t.i. suite de l'appel d'offres public AO 2016-33

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

- D'autoriser une dépense de 15 189.45\$ toutes taxes incluses;

- D'augmenter la valeur du contrat de 101 263.02\$ à 116 452.47\$ à « JNA Leblanc électrique inc. » pour le contrat de mise aux normes de la salle électrique au chalet du parc Robert-Sauvé dans l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève;

- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1177474007

CA17 28 0140

Autoriser l'octroi d'un contrat à la compagnie Solotech Inc pour un montant de 169 228.26\$ toutes taxes incluses, pour la fournitures et installation des systèmes multimedia de la nouvelle salle multifonctionnelle.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

- 1- Approuver un virement budgétaire de 170 000 \$ au règlement 0816005;
- 2- D'autoriser une dépense de 169 228.26 \$, toutes taxes incluses;
- 3- D'octroyer un contrat à la compagnie Solotech Inc. au montant de 169 228.26 \$, toutes taxes incluses pour l'acquisition, l'installation et calibration des équipements technologiques prévus pour équiper la salle multifonctionnelle;
- 4- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1177053005

CA17 28 0141

Approuver un virement budgétaire au règlement 0815001 au montant de 213 000 \$ et accorder un contrat à " Paysagiste Promovert inc. " pour l'installation de jeux d'eau au parc Eugène-Dostie dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour une valeur de 212 927,95 \$, plus 10% de contingents pour une somme de 234 220,75 \$, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public (AO 2016-42-R) fait par l'arrondissement.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 234 220.75\$, incluant les taxes et 10% de contingents, pour l'installation de jeux d'eau au parc Eugène-Dostie dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, à la suite de l'appel d'offres public (AO 2016-42-R) fait par l'arrondissement;
2. D'accorder à « Paysagiste Promovert inc. » le contrat à cette fin, au prix de sa soumission de 212 927.95 \$, plus 10% de contingents pour une somme de 234 220.75\$, toutes taxes incluses;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1177474009

CA17 28 0142

Accorder un contrat à " 9282-0786 inc. (Groupe DCR) " pour l'aménagement d'un gazebo dans le parc Eugène-Dostie dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour une valeur de 69 559.88 \$, t.t.i. à la suite de l'appel d'offres sur invitation (AO 2017-03-R) fait par l'arrondissement.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 69 559.88 \$, toutes taxes incluses, pour la construction d'un gazebo dans le parc Eugène-Dostie dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour une valeur de 69 559.88 \$, toutes taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres sur invitation (AO 2017-03-R) fait par l'arrondissement;
2. D'accorder à « 9282-0786 inc. (Groupe DCR) » le contrat à cette fin, au prix de sa soumission de 69 559.88 \$, toutes taxes incluses;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1177474010

CA17 28 0143

Autoriser l'octroi du contrat à La Compagnie Larrivée, Cabot Champagne pour la participation du Groupe Les 3 Accords lors de célébrations de la Fête Nationale du 23 juin 2017

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

- D'autoriser l'octroi du contrat à La Compagnie Larrivée, Cabot, Champagne pour la participation du Groupe Les 3 Accords lors des célébrations de la Fête Nationale du 23 juin 2017;
- D'autoriser cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1177053006

CA17 28 0144

Affectation du surplus de gestion 2016 au montant de 372 400,00 \$ de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

ATTENDU QUE, à sa séance du 24 avril 2017, le conseil de la ville a adopté la résolution relative au dossier 1175205001 permettant l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2016, l'adoption de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2016 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements;

ATTENDU QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève a terminé l'exercice financier 2016 avec un surplus de gestion de 372 400 \$;

ATTENDU QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève doit combler son déficit budgétaire de 93 133,40 \$ provenant des années antérieures.

Il est recommandé :

QU'une somme de 39 350 \$ soit affectée au surplus - golf;

De verser une somme de 26 189,56 \$ dans le compte de contribution à d'autres organismes pour les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal;

De verser une somme de 213 727,04 \$ au surplus affectés - divers général;

De verser ces sommes conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1170364003

CA17 28 0145

Octroyer une subvention de 1500\$ à Madame Louise Viau, pour le transfert de la propriété et gestion du groupe Facebook "Venez partager vos souvenirs et histoires de Ile Bizard".

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

1- D'octroyer une subvention de 1 500,00\$ en provenance du budget discrétionnaire, à Mme Louise Viau, pour le transfert de la pleine gestion, la propriété, le contenu et les accès du groupe Facebook: « Venez partager vos souvenirs et histoires de Ile-Bizard » à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Le conseiller Éric Dugas vote contre.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

30.02 1177582010

CA17 28 0146

Autoriser une dépense au montant de 42 888,62 \$, taxes incluses, à l'entreprise Division Sports-Rep Inc., pour l'acquisition d'un tapis de gymnastique et des équipements sportifs supplémentaires en fonction d'une saine pratique des activités de l'organisme Gymibik dans la palestres du Complexe sportif Saint-Raphaël - Appel d'offres sur invitation no 17-16168 (produits manufacturiers Spieth America)

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 42 888.62 \$ taxes incluses à l'entreprise Division Sports-Rep Inc. pour l'acquisition d'un tapis de gymnastique et des équipements sportifs supplémentaires pour le Club de gymnastique Gymibik - Appel d'offres sur invitation no 17-16168 (produits manufacturiers Spieth America).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1172858017

CA17 28 0147

Octroyer un montant de 350\$ à la troupe de théâtre La Bizarrerie.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

1. D'autoriser le paiement de 350\$ à la troupe de théâtre la Bizarrerie en échange d'une page complète de publicité à l'intérieur du programme;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1177582012

CA17 28 0148

Approuver un virement budgétaire de 21 900,00 \$ au règlement et autoriser une dépense de 71 778,89 \$, taxes incluses, en faveur de Vidéotron pour l'enfouissement du réseau aérien dans l'emprise du boulevard Gouin à Sainte-Geneviève

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver un virement budgétaire de 21 900,00 \$ au règlement et autoriser une dépense de 71 778,89 \$, toutes taxes incluses, en faveur de Vidéotron pour l'enfouissement du réseau aérien dans l'emprise du boulevard Gouin dans le district de Sainte Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1170364002

CA17 28 0149

Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 28 0023 afin de revoir, entre autres, les dispositions applicables à la zone R4-322 et celles relatives aux allées d'accès et au stationnement.

Avis est donné par monsieur Christian Larocque qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement amendant le Règlement de zonage CA28 0023 de manière à :

- Autoriser les usages du groupe public «P2-Service public et institutionnel» dans la zone R4-322;
- Revoir les dispositions sur les allées d'accès et le stationnement.

40.01 1177517038

CA17 28 0150

Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 28 0023, afin de revoir les dispositions sur les maisons mobiles, plus précisément, les normes relatives à l'espace libre sous une maison mobile et concernant la hauteur maximale autorisée.

Avis est donné par monsieur Jean-Dominique Lévesque-René, qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement amendant le Règlement de zonage CA28 0023 de manière à revoir :

- la norme relative à l'espace libre sous une maison mobile ;
- la hauteur maximale autorisée pour les maisons mobiles.

40.02 1177517041

CA17 28 0151

Règlement numéro CA28 0023-15 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement l'Île-Bizard -Sainte-Genève de façon à créer la zone R2-358 à l'intérieur de la zone R1-271, afin d'y autoriser les résidences bifamiliales isolées à certaines conditions.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-15 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève de façon à créer la zone R2-358 à l'intérieur de la zone R1-271, afin d'y autoriser les résidences bifamiliales isolées à certaines conditions a été donné le 3 avril 2017 (1177517017);

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté le 1er mai 2017;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 5 juin 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 17 mai 2017;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-15 et ont renoncé à sa lecture;

D'adopter le second projet de règlement CA28 0023-15 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte Geneviève de façon à créer la zone R2-358, à l'intérieur de la zone R1-271, afin d'y autoriser les résidences bifamiliales isolées à certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1177517024

CA17 28 0152

Règlement numéro CA28 0024-5 modifiant le Règlement de lotissement numéro CA28 0024 de l'arrondissement L'Île-Bizard -Sainte-Geneviève de façon à édicter les normes de lotissement des nouvelles zones R1-357 et R3-356.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement CA28 0024-5 modifiant le règlement de lotissement numéro CA28 0024 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à édicter les normes de lotissement des nouvelles zones R1-357 et R3-356 a été donné le 3 avril 2017 et le premier projet adopté lors de cette séance;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0024-5 et ont renoncé à sa lecture;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 1er mai 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 12 avril 2017;

ATTENDU qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance du 1er mai 2017;

ATTENDU qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Cités Nouvelles du 17 mai;

ATTENDU que le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique fut reçu le 5 juin 2017;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

D'adopter le Règlement CA28 0024-5 modifiant le règlement de lotissement numéro CA28 0024 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à édicter les normes de lotissement des nouvelles zones R1-357 et R3-356

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1177517020

CA17 28 0153

Règlement numéro CA28 0023-12 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement L'Île-Bizard -Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R3-356 à l'intérieur de la zone R2-279 afin d'y autoriser les résidences multifamiliales d'un maximum de quatre logements.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement CA28 0023-12 modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement (CA28 0023) de façon à créer la zone R3-356 à l'intérieur de la zone R2-279 afin d'y autoriser les résidences multifamiliales d'un maximum de quatre logements a été donné le 3 avril 2017 et le premier projet adopté lors de cette séance;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-12 et ont renoncé à sa lecture;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 1er mai 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 12 avril 2017;

ATTENDU qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance du 1er mai 2017;

ATTENDU qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Cités Nouvelles du 17 mai;

ATTENDU que le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique fut reçu le 5 juin 2017;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

D'adopter le Règlement CA28 0023-12 modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement (CA28 0023) de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R3-356 à l'intérieur de la zone R2-279 afin d'y autoriser les résidences multifamiliales d'un maximum de quatre logements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1177517018

CA17 28 0154

Règlement numéro CA28 0023-11 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à faire passer l'occupation du sol maximale de 0,25 à 0,35 pour la zone R1-141.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement CA28 0023-11 modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement (CA28 0023) de façon à faire passer l'occupation du sol maximale de 0,25 à 0,35 pour la zone R1-141 a été donné le 3 octobre 2016 et le premier projet adopté lors de cette séance;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 7 novembre 2016;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-11 et ont renoncé à sa lecture;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 5 décembre 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 16 novembre 2016;

ATTENDU qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance du 5 décembre 2016;

ATTENDU que le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique fut reçu le 9 janvier 2017;

ATTENDU qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le quotidien Le Devoir, édition du 26 mai 2017;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

D'adopter le Règlement CA28 0023-11 modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement (CA28 0023) de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à faire passer l'occupation du sol maximale de 0,25 à 0,35 pour la zone R1-141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1167098092

CA17 28 0155

Statuer sur la demande de modification du règlement de zonage CA28 0023 faite par le Groupe Mathieu, propriétaire du lot 1 843 698 situé sur le boulevard Pierrefonds, en vue de changer le zonage commercial afin d'y permettre l'usage résidentiel.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

De refuser la demande de modification du règlement de zonage CA28 0023 faite par le propriétaire du lot 1 843 698 situé sur le boulevard Pierrefonds, en raison des contraintes majeures du milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1177517039

CA17 28 0156

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, en lien avec la demande de dérogation mineure, afin de permettre l'installation d'une clôture de 1,85 m dans la marge avant de l'immeuble situé au 1687, chemin du Bord du Lac, sur le lot 4 589 046 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de dérogation mineure en permettant l'installation d'une clôture de 1,85 m dans la marge avant au 1687, chemin du Bord du Lac, sur le lot 4 589 046 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1177517037

CA17 28 0157

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal au 800, boulevard Jacques-Bizard sur les lots 4 296 778 et 4 296 777 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal au 800, boulevard Jacques-Bizard sur les lots 4 296 778 et 4 296 777 du cadastre du Québec, tels qu'illustrés sur les élévations et perspectives, options 1 et

2, déposées le 1^{er} mai 2017 et préparées par le bureau d'architecte Massicotte Dignard Taillefer Patenaude (No de dossier 2364-1), incluant l'aménagement paysager proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1177517025

CA17 28 0158

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale au 44, chemin North Ridge sur le lot 4 589 617 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale au 44, chemin North Ridge sur le lot 4 589 617 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1177517026

CA17 28 0159

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 307 avenue des Ormes, sur le lot 5 182 501 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 307, avenue des Ormes sur le lot 5 182 501 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1177517027

CA17 28 0160

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 1088, rue Bellevue sur le lot 5 376 943 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 1088, rue Bellevue, sur le lot 5 376 943 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1177517029

CA17 28 0161

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 1089, rue Bellevue sur le lot 5 376 915 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 1089, rue Bellevue, sur le lot 5 376 915 du cadastre du Québec, conditionnellement à ce que le propriétaire dépose, au plus tard le 30 juin 2018, un plan d'aménagement paysager devant être étudié ultérieurement par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1177517030

CA17 28 0162

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 3129, boulevard Chèvremont sur le lot 5 376 918 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de

permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 3129, boulevard Chèvremont, sur le lot 5 376 918 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1177517031

CA17 28 0163

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. afin de permettre le remplacement des contours de fenêtres au 452, rue Closse, sur le lot 4 296 270 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement des contours de fenêtres au 452, rue Closse sur le lot 4 296 270 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1177517032

CA17 28 0164

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement du revêtement de toit au 466, rue Closse, sur le lot 4 296 263 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement du revêtement de toit au 466, rue Closse sur le lot 4 296 263 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1177517033

CA17 28 0165

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-

Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. au 475, rue Cherrier, sur le lot 4 298 734 du cadastre du Québec, afin de permettre l'ajout d'un toit-terrasse arrière et le remplacement du revêtement de toit.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A. au 475, rue Cherrier, sur le lot 4 298 734 du cadastre du Québec, afin de permettre l'ajout d'un toit-terrasse arrière et le remplacement complet du revêtement de toit par du bardeau d'asphalte de couleur «Gris lunaire», et ce, conditionnellement à ce que la demande soit conforme aux règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.17 1177517034

CA17 28 0166

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'installation d'une clôture au 66, rue Montigny, sur le lot 4 590 374 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'installation d'une clôture au 66, rue Montigny, sur le lot 4 590 374 du cadastre du Québec, et ce, conditionnellement à ce que la haie, plantée le long de la rue Cherrier, soit maintenue en place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.18 1177517035

CA17 28 0167

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'installation d'une clôture au 1244, montée Wilson, sur le lot 4 590 115 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'installation d'une clôture au 1244, montée Wilson, sur le lot 4 590 115 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.19 1177517036

CA17 28 0168

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre les travaux majeurs de rénovation et de transformation de la résidence unifamiliale au 46, rue Jean-Yves sur le lot 4 589 297 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A. au 46, rue Jean-Yves, sur le lot 4 589 297 du cadastre du Québec, afin de permettre les travaux majeurs de rénovation de la résidence unifamiliale qui a été sinistrée par les inondations, sans les travaux de revêtements extérieurs, et sous réserve que le projet soit conforme aux règlements applicables. Les revêtements extérieurs devront être approuvés ultérieurement par le CCU avant leur mise en place sur le bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.20 1177517040

CA17 28 0169

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-002.

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-002.

40.21 1172714006

CA17 28 0170

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour la réalisation du programme de gestion de la désuétude informatique de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-006.

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean-Dominique Lévesque-René qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement d'emprunt autorisant

un emprunt de 50 000 \$ pour la réalisation du programme de gestion de la désuétude informatique de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-006.

40.22 1172714008

CA17 28 0171

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-003.

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-003.

40.23 1172714007

CA17 28 0172

Désignation d'un maire suppléant pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2017

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

De désigner monsieur Christian Larocque à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1172714004

Dépôt de documents

- Suivi budgétaire revenus – Mai 2017;
- Suivi budgétaire dépenses – Mai 2017;
- Liste des bons de commande approuvés – Mai 2017;
- Factures non associées à un bon de commande – Mai 2017;
- Virements budgétaires – Mai 2017;
- Liste des permis émis – occupation – Mai 2017 ;
- Liste des permis émis – construction – Mai 2017;
- Liste des permis émis – lotissement – Mai 2017;

60.01

Période de questions du public

Début : 21 h 10

- Monsieur François Fortin
 - Question sur les items 20.04 et 20.02.
- Madame Martha Bond
 - Suivi concernant le règlement CA28 0023-014
- Madame Geneviève Delisle
 - Document sur les mesures d'urgence daté de 2008
- Monsieur Pierre Chamberland
 - Précisions sur le document de mesures d'urgence daté de 2008
- Monsieur Richard Sabourin
 - Contrôle et accès de la page Facebook citée à l'item 30.02
- Monsieur Daniel Pelletier
 - Accès à une propriété située au 222, Place Laframboise
- Monsieur Raymond Cardinal
 - Item 20.04 – matériau utilisé pour l'aménagement d'un gazebo

Fin : 21 h 28

70.01

Le conseiller Jean-Dominic Lévesque-René fait une déclaration dans laquelle il présente ses excuses auprès de M. Éric Dugas pour les propos tenus lors de l'assemblée du 1^{er} mai 2017.

CA17 28 0173

Levée de la séance

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 5 juin, à 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand Marinacci
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2017.